

Certificat en vertu de l'article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

### I.1 Numéro de document

INS167/28/0030

### I.2 Type d'opérateur

- Opérateur  
 Groupe d'opérateurs

### I.3 Opérateur

BU MA SER NV  
 Z. 5 Mollem, 550  
 1730 Asse  
 BE0437553736

### Site contrôlé

BU MA SER NV  
 Z. 5 Mollem, 550  
 1730 Asse  
 BE 0437 553 736

### I.4 Organisme de contrôle



### I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs

- \* Distribution/Mise sur marché
- \* BtoB

### I.6 Catégorie ou catégories de produits visés à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du conseil et méthodes de production

- (D) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine
  - + production biologique avec une production non biologique
- (F) Vin
  - + production biologique avec une production non biologique

### II.1 Répertoire des produits

De marktdeelnemer behandelt de producten fysiek	
Alcohol / Alcool	Biologisch
Alcoholische dranken / Boissons alcoolisées	Biologisch
Wijn / Vin	Biologisch

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur satisfait aux exigences dudit règlement.

### I.7 Date et lieu

04-09-2023 - Herstal  
 Organic Operation Manager  
 Mathieu Allard



### I.8 Validité

Certificat valide du 03-08-2023 au 31-03-2025